

*Les vainqueurs de la phase départementale s'engagent à participer à la phase régionale ( samedi 8 Juin 2024 à Honfleur pour les coupes dames et messieurs, samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024 à Bagnoles pour la coupe mixte)*

## RÉGLEMENTATION DES COUPES DE NORMANDIE

### Article 173 | Coupe de Normandie masculine

1 - La Coupe de Normandie masculine est ouverte aux joueurs NC/4<sup>e</sup> série au classement de début d'année sportive (rectificatif inclus) et n'ayant jamais été classés 15/3 ou au-dessus.

Les joueurs, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase nationale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.

2 - Chaque rencontre comprend **3** simples et 1 double. Chaque partie de simple compte 1 point. La partie de double compte 2 points. Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : simples 3 et 2, puis 1, puis double.

3 - Chaque équipe doit être composée de 3 joueurs au minimum. Les joueurs de simple peuvent jouer en double.

4 - Pour chaque rencontre de Coupe de Normandie masculine :

- les parties de simple se disputent avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu.
- la partie de double se joue avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec application du point décisif et jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu.

### Article 174 | Coupe de Normandie mixte

1 - La Coupe de Normandie mixte est ouverte :

- aux joueurs NC/4<sup>e</sup> série au classement de début d'année sportive et n'ayant jamais été classés 15/3 ou au-dessus ;
- aux joueuses de NC à 30 au classement de début d'année sportive et n'ayant jamais été classées 15/3 ou au-dessus.

Les joueurs et les joueuses, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase nationale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.

2 - Chaque rencontre comprend **1** simple homme, 1 simple dame et 1 double mixte.

3 - Les joueurs et joueuses de simple peuvent participer au double.

4 - Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : simple homme et simple dame, puis double mixte.

5 - Chaque **partie de simple ou double apporte 1 point** à l'équipe gagnante.

6 - Pour chaque rencontre de Coupe de Normandie mixte :

- les parties de simple se disputent avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu.
- la partie de double se joue avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec application du point décisif, jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu.

**Coupe de Normandie dames** La Coupe de Normandie Dames est maintenue au niveau départemental et régional.

- Elle est accessible aux joueuses de niveaux NC à 30/1 et n'ayant jamais été classés **15/3** et au-dessus.
- Les joueuses dont le classement, au cours de la compétition, devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer au tableau de l'épreuve sous réserve d'avoir participé à la phase préliminaire.
- Chaque rencontre comprend deux simples et un double. Application du point décisif à 40A (no ad – choix du coté par les relanceuses) et d'un super jeu décisif en 10 points (2 points d'écart) à la place du 3<sup>ème</sup> set.
- Le déroulement des parties est le suivant : double, simple 2, simple 1.
- Chaque équipe doit être composée de **2** joueuses au minimum.